

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 22 septembre 2014  
Séance du 15 septembre 2014

## 9 Commission municipale - modification de la composition

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM. ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, SOKOLONSKI, M. RIFI SAIDI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. BELMHAND	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	Mme BARBETTE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Par délibération n° 4 en date du 4 avril 2014, ont été créés 8 commissions municipales et par délibération n° 3 en date du 14 avril 2014, le conseil municipal a désigné, dans le respect de la représentation proportionnelle, les membres devant composer celle-ci.

Ont été désignés membres de la commission « Développement économique local, commerce et emploi » :

Fabienne LAMBRE, Luisa GOMES-NASCIMENTO, Eric MONTES, Babacar N'DIAYE, Nuh ATAKAYA, Marine BARBETTE, Hicham BOULHAMANE, Danielle SOKOLONSKI, Sylvie DUCHATELLE.

Par courrier, madame BARBETTE a fait part à monsieur le Maire, pour raisons personnelles et professionnelles, de ne plus être membre de la « Développement économique local, commerce et emploi ».

Il vous est donc proposé de remplacer madame BARBETTE au sein de cette commission, dans le respect du principe de représentation proportionnelle, par monsieur Mohamed ASSAMTI.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération n° 4 du 4 avril 2014 créant les commissions municipales,

Vu la délibération n°3 du 14 avril 2014 fixant à 9 nombres de membres dans chacune des commissions et arrêtant leur composition,

Considérant le courrier de madame BARBETTE démissionnant de la commission « Développement économique local, commerce et emploi » dont elle est membre,

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de revoir la composition de cette commission afin de préserver le principe de la représentation proportionnelle au sein des commissions municipales,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : de désigner **monsieur Mohamed ASSAMTI**, membre de la commission « Développement économique local, commerce et emploi »

La composition des autres commissions est sans changement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 23 SEP. 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le 30/09/2014

et publication ou notification le 23/09/2014

à CREIL, le 30/09/2014

**LE MAIRE**

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raiuy

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise

